



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	01.12.2021
Titre du projet du marché	TRANSFORMATION, RÉNOVATION ET EXTENSION DU LOT TECHNIQUE-LOGISTIQUE DU CHUV - GÉNIE CIVIL
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	229358
N° de la publication SIMAP	1228527
Date de publication SIMAP	12.11.2021
Adjudicateur	Etat de Vaud, Département de la santé et de l'action sociale
Organisateur	pom+Consulting SA, Chemin de Roseneck 5, CH - 1006 Lausanne, à l'attention de Monsieur Yann Gianoli, Chemin de Roseneck 5, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 21 612 05 60, E-mail: yann.gianoli@pom.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	25/11/2021, sur simap.
Rendu documents	22/12/2021 à 11h30. Date de réception, le timbre postal ne fait pas foi. Sous forme papier en deux exemplaires et un enregistrement informatique avec les fichiers assemblés au format pdf des documents présentés en clé USB
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Mandat d'ingénieur civil.
Description détaillée des prestations / du projet	Transformation, rénovation et extension des lots laboratoires, soins et assainissement & technique-logistique du CHUV. Le lot technique-logistique comprend la création de deux nouvelles plateformes d'atterrissage pour hélicoptères (BH héliport), la rénovation de deux tours de refroidissement (BH21), la rénovation de la passerelle de liaison entre les bâtiments de Nestlé et de Beaumont (NES), la création d'un ascenseur logistique AGV (MAT) et la remise aux normes du parking du personnel (BH). Phases SIA 32 à 53.
Communauté de mandataires	Admise. Le candidat a la possibilité de proposer au maximum deux bureaux associés pour remplir les compétences requises.
Sous-traitance	Admise. Maximum 50% de l'ampleur du marché.
Mandataires préimpliqués	Pas de mandataires préimpliqués.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Le comité d'évaluation sera composé au minimum de la Directrice des constructions du CIT-S CHUV (Architecte EPFL), du directeur adjoint du CIT-S CHUV (Ingénieur Hospitalier), de l'Adjoint aux constructions du CIT-S CHUV (Architecte EPFL) du chef de section des projets et travaux Internes CIT-S CHUV (Ingénieur Travaux).
Conditions de participation	Engagement sur l'honneur, engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes.
Critères d'aptitude	Le candidat doit posséder des compétences dans les domaines suivants : • Connaissance de la construction liée au domaine médical ou à des infrastructures ayant des complexités techniques importantes.

- Transformation de bâtiments en garantissant l'exploitation.

Critères d'adjudication / de sélection

C1 : Montant des honoraires 30%, notation selon méthode T2.
C2 : Organisation pour l'exécution du marché 30%
C3 : Qualités techniques de l'offre 10% (dont 5% notation du temps consacré selon méthode T4)
C4 : Organisation de base de candidat 15%
C5 : Références du candidat 15%
Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**Qualités de l'appel d'offres**

- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

- Il manque l'indication des moyens de preuve pour remplir les critères d'aptitude (art. 15 al. 1 lit. e RLMP-VD & art. 23.3 14e tiret SIA 144).
- Il manque l'indication des conditions de paiement (art. 15 al. 1 lit. c RLMP-VD).
- La description du projet et des enjeux / objectifs n'est pas suffisante. En l'absence d'un avant-projet, la proposition ne peut être calculée que sur la base des seules indications financières à $\pm 20\%$, mais qui ne sont pas étouffées par des intentions de projet (plans de l'appel d'offres uniquement avec zones concernées et quelques indications textuelles et grossières d'intention, mais sans illustration des partis pris).
- Dans la mesure où l'adjudicateur exige de l'adjudicataire, « du projet à la mise en service, un travail d'optimisation des coûts et de recherche d'alternatives », il est incohérent que l'adjudicateur souhaite réaliser lui-même l'avant-projet avec estimation des coûts à $\pm 10\%$. Ou, s'il le fait, il y aurait lieu de l'avoir réalisé avant le lancement de l'appel d'offre et d'en joindre le dossier complet.
- Aucune indication sur d'éventuels mandataires préimpliqués.
- Le comité d'évaluation ne comporte pas de membre indépendant de l'adjudicateur (art. 12.5 SIA 144). Aussi, les membres ne sont-ils pas mentionnés nommément (art. 12.4 SIA 144).

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas aux Règlements sur les prestations et les honoraires en vigueur. Les versions utilisées dans cette procédure ayant été abrogées, elles ne devraient plus être utilisées.

